



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1770

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4°

objet : Aménagement de la Place des Tapis - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Imbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

**Séance publique du 25 octobre 2010****Délibération n° 2010-1770**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement de la Place des Tapis - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Aménagement de la Place des Tapis", située dans le 4° arrondissement de Lyon à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2009-2014.

Le projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des centres urbains, notamment, pour améliorer le cadre de vie et sécuriser les déplacements des différents modes.

La place des Tapis est située au cœur de la Croix-Rousse entre le boulevard de la Croix-Rousse, la place de la Croix-Rousse et le boulevard des Canuts. Cette place a la particularité de présenter différentes typologies qui correspondent aux usages multiples et variés de cette place : stationnement en long et sur parking, commerces, restaurants, forains (bouquinistes, manèges) circulation de vélos, automobiles, transports en commun et une circulation piétonne dense.

Cette fréquentation piétonne significative a conduit les élus à proposer la création d'une zone de circulation apaisée et plus particulièrement une zone de rencontre telle que définie au code de la route.

La création d'une zone de rencontre dans un espace public marqué par la diversité des usages nécessite une bonne connaissance du site, notamment en engageant un diagnostic précis.

Des études sont donc nécessaires à l'élaboration de cette zone de circulation apaisée. Celles-ci sont déterminantes quant au choix de la zone à aménager. Elles vont permettre de proposer un programme de travaux et de déterminer les incidences du projet sur le quartier. Ainsi, le périmètre du projet opérationnel ne pourra être défini qu'à la suite de ces études.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés vers le boulevard de la Croix-Rousse et les places de la Croix-Rousse,
- développer la qualité de l'espace public (plantations, matériaux, etc.) et améliorer le cadre de vie,
- intégrer les différents usages : commerces, cafés, vogue, marché, bouquinistes.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond au financement des études préalables qui ont pour but la définition du programme de travaux et du périmètre le plus pertinent pour l'aménagement d'une zone apaisée.

Le coût de ces études préalables est estimé à 210 000 € TTC. A l'issue de ces études, un programme des travaux sera validé et permettra une évaluation précise du coût des études de conception. Une nouvelle individualisation d'autorisation de programme sera alors proposée.

En l'absence de programme validé, la présentation d'un calendrier prévisionnel est aujourd'hui prématurée. En fonction de l'importance du programme, des procédures règlementaires pourraient être engagées et modifier de façon significative les délais de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des études préalables du projet relatif à l'aménagement de la Place des Tapis à Lyon 4°.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2259 pour un montant de 210 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, répartie selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2010,
- 180 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**